

Séance du 22 Septembre 2023



Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Procuration : -

Vote :

Exprimés : 8

Pour : 7

Autre : 1

Blancs : 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie "salle des fêtes".

AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. QUARTIRONI Guilhem. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absent excusé : -

Procuration : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : CALVET Alain

Date de la convocation : 18 Septembre 2023

DEPIER-2023 - 23

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur CALVET Alain est désigné pour assurer ces fonctions.

Madame CLAPIER Nadia, Conseillère la plus âgée des membres présents, prend la présidence de l'assemblée, elle procède à l'appel nominal et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu

Monsieur GUIRAUD Jean-Pierre : sept voix, 7 voix

Monsieur FUSELIER Dominique : une voix, 1 voix

Monsieur GUIRAUD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé : Maire de La Commune de PIERRERUE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



Le Maire,
GUIRAUD Jean-Pierre